

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 avril 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales*

**VALIDATION DU HUIS CLOS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance à huis clos.

**DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1**

Suite à la réévaluation des travaux d'éclairage public réalisés par le SIEIL pour le parking de l'école, une décision modificative au budget est nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédit comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération n° 147 – Eclairage public – compte 2041582	4 250,91 €	
Opération n° 151 Rénovation de bâtiments - compte 21318	4 250,91 €	

**EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PARKING DE L'ÉCOLE**

Une réactualisation des prix a été faite pour les travaux d'éclairage public du parking de l'école.

La maire précise que le montant total des travaux est de 21 941,44 €. La quote-part prise en charge par le SIEIL est de 30 % soit 6 582,43 €. Le montant restant à charge pour la commune est de 15 359,01 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet estimatif établi par le SIEIL d'un montant de 15 359,01 €.

**AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

La maire indique que le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg était de 16 450,00 € H.T.

Conformément à l'article 3.3.2 du contrat de maîtrise d'œuvre, la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'avant-projet et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. Le présent avenant a pour objet l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, celle-ci passe de 235 000,00 € H.T à 289 634,95 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg avec le cabinet Urba 37,
- **Précise** que le montant de l'avenant est de 3 824,45 € H.T (soit 4 589,34 € TTC).

## **VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ 5 RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune possède un local de stockage situé 5 rue de l'Abbé Favoreau cadastré C n° 1084. Ce local a été mis à disposition de l'association Les Amis de la Gaieté Chapelloise pour stocker leur matériel. Ce local est désormais vide. Une proposition d'achat a été faite pour un montant de 10 000,00 € (net vendeur).

La maire précise que ce local est classé au cadastre comme dépendance et la surface pondérée du bâtiment est de 70 m<sup>2</sup>.

Des travaux de réfection de la toiture (pour un montant de 10 000,00 €) et d'un pignon sont à prévoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la vente de l'immeuble situé 5 rue de l'Abbé Favoreau cadastré section C n° 1084.
- **Fixe** le prix de vente à 10 000,00 € (net vendeur)
- **Missionne** Maître Gutfreund-Mercier, notaire à Ligueil, pour la réalisation de l'acte notarié.

## **INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

La maire indique qu'un arrêté préfectoral datant du 18 mai 2020 a dressé la liste des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu. La commune est concernée par la parcelle cadastrée C n° 966 d'une superficie de 1445 m<sup>2</sup> (immeuble non bâti dont 738 m<sup>2</sup> d'espace boisé classé) située à La Tuffelière. Ce bien peut faire l'objet d'une incorporation dans le domaine communal après accomplissement des formalités de publicité.

Suite aux mesures de publicité et à l'absence de réponse du dernier propriétaire connu, il est proposé au conseil municipal d'incorporer ce bien dans le domaine communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'incorporer l'immeuble cadastrée C n° 966 dans le domaine communal.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA DE SORIGNY**

Le centre de formation d'apprentis de Sorigny (Maintenance des véhicules) demande une subvention pour deux apprentis domiciliés dans notre commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de verser une subvention de 80 €/apprenti au centre de formation d'apprentis de Sorigny.

## **Questions diverses**

### **Organisation des bureaux de vote – Elections**

La maire rappelle que les élections législatives partielles se dérouleront les dimanches 30 et 6 juin 2021. Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Compte-tenu de l'organisation d'un double scrutin, les élections régionales et départementales se dérouleront à la salle des fêtes.

### Défense incendie à La Place

Plusieurs projets nécessitant des permis de construire au lieudit La Place sont en attente compte-tenu de l'absence de défense incendie conforme. L'implantation d'un nouveau poteau incendie n'est pas possible au vu du diamètre de la canalisation. L'installation d'une bâche incendie est à l'étude.

### Devis réparation Cloches de l'Eglise

Un devis a été demandé à l'ent. GOUGEON pour la réparation des cloches de l'église. Le montant des travaux s'élève à 4 460,00 € H.T (5 352,00 € T.T.C). Les travaux sont les suivants : remplacement du moteur de la cloche 2, remplacement des battants des trois cloches, remplacement d'un jeu de brides pour la cloche 2.

### Recensement des projets communaux à intégrer au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) et au CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)

Plusieurs fiches projets ont été déposées afin de permettre d'obtenir des financements dans le cadre du CRTE et CRST. Ces fiches permettent aux services de la communauté de communes de recenser les projets susceptibles d'obtenir des subventions. Ce recensement n'engage pas la commune sur la réalisation des projets.

### Demande de subvention – associations communales

Dossiers reçus pour 2021 :

Club d'aéromodélisme	400 €
Amicale des Chapellois	300 €
Club de lévrier de sport de Touraine	500 €
Souvenir Français	100 €
<b>Total</b>	<b>1 300 €</b>

Compte tenu de l'incertitude pour les associations de réaliser les manifestations prévues, le vote des subventions aura lieu au conseil municipal de septembre.

La maire,

Martine TARTARIN

